



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : ED/04/01/2026-04-02

Lettre recommandée AR

ORANGE SA

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Madame Christel Heydemann**
Directrice Générale

Paris, le 02 avril 2026

Objet : Gestion de l'épargne salariale

Madame la Directrice Générale,

L'épargne salariale des personnels de Orange représente plus de 6Mds€ d'encours dont près du tiers pour le seul PERCOL. De tels montants nous obligent à une gestion rigoureuse et une application sans failles de nos règles de compliances et d'appel d'offre.

Le constat fait ses dernières années est alarmant, tant sur la gestion faite par Amundi que les failles dans l'organisation de la gouvernance que nous constatons : frais excessifs sur le Percol, manque de transparence sur la gestion, errances sur la RGPD, ...

Les procédures, de sélections et de surveillance des fonds du PERCOL ne sont pas suffisamment robustes pour nous prémunir des risques liés à un potentiel favoritisme d'Amundi SA et ses supports par Orange SA de même que le rôle des différents intervenants n'est pas suffisamment clarifié.

Voici quelques exemples qui interrogent sur l'application de nos règles de compliances et de gouvernances :

- Refus de réaliser un appel d'offre ouvert en bonne et due forme, en direct ou via le gérant de tête, pour trouver un fond dans le cadre de la Loi Industrie Verte (c 20-40m€)
- Forcer une mission aux représentants CFE CGC pour aller prospecter eux-mêmes le monde bancaire afin de trouver des fonds alternatifs à Amundi dans le cadre de la loi LIV sur leurs heures de délégation.
- Tentative de bloquer le Conseil de Surveillance du PERCOL sur le choix de fonds maison AMUNDI, sous performant, en essayant de mettre au vote une motion empêchant le Conseil d'étudier d'autres offres.
- Un manque de diversifications des gérants et un taux d'emprise sur Amundi des fonds de l'épargne salariale d'environ 60%, très supérieur aux règles prudentielles du groupe.

Tout ceci produit un faisceau de présomptions qui pourrait démontrer un risque de favoritisme voire un conflit d'intérêt au profit d'Amundi.

Les tentatives d'améliorations, constatés ces derniers temps, sont insuffisantes et clairement pas au niveau, et les problèmes perdurent en dépit d'une alerte faite auprès de la Direction des Ressources

Humaines qui semble avoir beaucoup de mal à appréhender les questions de gouvernances financières tripartites.

Il est donc urgent de transformer profondément les règles de gestions de l'épargne salariale Orange afin de garantir une transparence dans sa gestion et les mettre au même niveau que celles des institutions de taille équivalente.

Il est également temps d'améliorer déjà le dialogue entre les représentants des personnels et les ceux, nombreux, de la Direction (DRH ; SG, Finance ,...).

En attendant la mise en œuvre d'une modernisation, impérative aux vu des enjeux, nous demandons :

1. De rappeler les règles de compliance, d'invitation par des fournisseurs et de sourcing du groupe aux équipes et aux représentants du personnels.
2. De donner instruction aux représentants d'Orange SA de ne plus bloquer les demandes d'appels d'offre, transparents et formels, auprès de tous les acteurs de la place financière pour tout nouveau fond (dont le fond LIV) et faire ainsi cesser ces pratiques non conformes aux règles de compliances du groupe.
3. D'organiser une rotation des représentants d'Orange SA tous les 5 ans maximum afin de prévenir d'éventuelles proximités. De s'assurer en amont de leur nomination l'absence de potentiel conflit d'intérêt, et incluant une déclaration d'intérêts étant donné les enjeux.
4. De faire tous les deux ans un contrôle Compliance et un audit par un cabinet indépendant sur le fonctionnement de l'Epargne Salariale et de ses Conseils de Surveillance.
5. D'assister les Conseils de Surveillance par des consultants indépendants, choisis par les Conseils, lorsque ceux-ci doivent prendre des décisions structurantes ou sur un choix de nouveau fond.
6. D'ouvrir de réelles négociations afin de moderniser la gestion des fonds de l'épargne salariale Orange, pour qu'elles soient au niveau des institutions de tailles similaires.

Les représentants de la CFE CGC souhaitent vous interpeller et se tiennent à votre disposition pour tout échanges que vous jugerez utile.

Nous vous prions d'agréer Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.



Eric Dupond
Secrétaire national économie et réglementation



Patrice Seurin
Délégué Syndical Central